CAROLINE OUNDJIAN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie régionale d'Aix-en-Provence

RAPPORTS DU COMMISSSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Sommaire

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Etats Financiers 2020
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

ASL SUBERAIE VAROISE

Siège social : Pôle Forêt, Quartier Précoumin,

Route de Toulon, 83340 LE LUC

Siret 393 256 425 00041

TEL : 06 80 71 90 06 - MAIL : caroline@blueline-experts.fr
« 5 Avenue Edith Wharton, 83400 HYERES »

commissaire aux comptes

CAROLINE OUNDJIAN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie régionale d'Aix-en-Provence

ASL SUBERAIE VAROISE

Siège social : Pôle Forêt, Quartier Précoumin,

Route de Toulon

83340 LE LUC

Siret 393 256 425 00041

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Syndicale Libre SUBERAIE VAROISE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil Syndical du 18 Mai 2021, par voie de consultation en visio-conférence sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

TEL : 06 80 71 90 06 - MAIL : caroline@blueline-experts.fr
« 5 Avenue Edith Wharton, 83400 HYERES »

commissaire aux comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 et jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Crise sanitaire COVID-19 » de l'annexe expose le contexte de poursuite de l'exploitation dans le contexte d'état d'urgence sanitaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires Aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de l'ASL Suberaie Varoise par l'assemblée générale du 4 Mai 2018 pour un mandat de 6 exercices qui a commencé à courir pour l'exercice 2019 et prendra fin à l'issu de l'exercice 2023.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société[1] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Hyères, le 22 Juin 2021
Le Commissaire Aux Comptes
Caroline OUNDJIAN

Caroline OUNDJIAN
Commissaire aux Comptes
5 avenue Edith Wharton
83400 HYERES
Siret: 843 189 127 00015

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**		31/12/2020 Brut	31/12/2020 Amort. et Dépréc.	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	9 156	967	8 190	
	Autres immobilisations corporelles	26 739	24 805	1 934	1 931
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.	32		32	32
	Autres participations	620		620	615
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	400		400	400
	TOTAL (I)	**36 948**	**25 772**	**11 175**	**2 978**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	5 440		5 440	5 440
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	97 057		97 057	117 919
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	307 173		307 173	233 020
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	129 931		129 931	69 605
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 494		3 494	3 907
	TOTAL (II)	**543 096**		**543 096**	**429 891**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**580 043**	**25 772**	**554 271**	**432 868**

Caroline OUNDJIAN Commissaire aux Comptes

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	179 763	187 202
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**5 013**	**(7 440)**
	Total des fonds propres (situation nette)	**184 776**	**179 763**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	5 400	
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**5 400**	
	Total des fonds propres	**190 176**	**179 763**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	1 535	19 200
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**1 535**	**19 200**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	50 000	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 000	121 238
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	83 872	43 133
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	71 688	59 035
	Produits constatés d'avance	4 000	10 500
	Total des dettes	**362 560**	**233 906**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**554 271**	**432 868**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	5 013,23	(7 439,52)
(1) Dont à moins d'un an	312 560	233 906
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	18 376	23 217
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	209 015	157 745
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	176 263	349 777
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	281 920	273 264
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	28 768	6 227
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	38	40
	Total des produits d'exploitation	**714 380**	**810 270**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock	65 092	71 755
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	466 818	582 818
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	754	627
	Salaires et traitements	109 584	117 659
	Charges sociales	39 845	43 258
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 614	1 540
	Dotation aux provisions	1 535	4 200
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	13	3
	Total des charges d'exploitation	**686 255**	**821 859**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**28 125**	**(11 589)**

Caroline OUNDJIAN Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2020	31/12/2019
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**28 125**	**(11 589)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation	110	140
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**110**	**140**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**110**	**140**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**28 235**	**(11 449)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		4 491
	Sur opérations en capital	600	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**600**	**4 491**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	23 152	480
	Sur opérations en capital	668	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**23 820**	**480**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(23 220)**	**4 011**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	2	1
	TOTAL DES PRODUITS	**715 090**	**814 900**
	TOTAL DES CHARGES	**710 077**	**822 340**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**5 013**	**(7 440)**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **554 271** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **715 090** euros et un total **charges** de **710 077** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **5 013** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté hormis l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06.

Informations générales :

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Suberaie Varoise a été créée en 1991 suite aux grands incendies de 1989 et 1990, pour permettre aux propriétaires forestiers privés de rénover, gérer et entretenir leurs forêts.

Son périmètre d'action coïncide avec l'aire de répartition du chêne-liège dans le Var (Massifs des Maures et de l'Estérel, Plaine des Maures).

L' ASL est une structure associative de droit privé qui regroupe des propriétaires forestiers dont le but est de constituer des unités de gestion forestière.
Une ASLGF peut ainsi assurer pour le compte des adhérents, tout ou partie de la gestion forestière des propriétés incluses dans son périmètre d'action.

L'objectif prioritaire de l'ASL Suberaie Varoise est la gestion durable des forêts qu'elle regroupe.

Ainsi elle réalise ou coordonne des opérations telles que :

- La rédaction de Plans Simples de Gestion : documents de gestion durable, obligatoires pour

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

les propriétés forestières de plus de 25 ha.

- L'exploitation et la mise en marché des produits forestiers : liège, bois d'oeuvre et bois de chauffage, plaquettes forestières...
- Des travaux de sylviculture : coupe d'éclaircie, élagage, taille, démasclage ou levée de liège, rénovation de châtaigneraies, débroussaillement, entretien, reboisement...
- Des équipements : pistes de desserte, points d'eau, aménagement cynégétiques.
- Des travaux de protection contre l'incendie en collaboration avec les collectivités locales pour réaliser et entretenir des coupures de combustible.
- Des équipements pastoraux (semis, clôtures, abreuvoirs), dans le cadre de conventions de pâturage entre propriétaires et éleveurs.

Fonctionnement de l'ASL Suberaie Varoise :

- C'est une ASL constituée pour une durée illimitée, regroupant des propriétaires volontaires.
- Son Conseil Syndical est composé des membres élus parmi les adhérents de l'association et de représentants du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var et de l'Association des Communes Forestières du Var.
- Les propriétaires forestiers membres de l'association, confient à l'ASL Suberaie Varoise la gestion forestière de tout ou partie de leurs propriétés pendant 5 ans (durée tacitement renouvelable) et celà, sans remettre en cause leur droit individuel de propriété.
- Son équipe technique est composée de trois personnes salariées.
- Ses ressources proviennent des cotisations des adhérents, d'un pourcentage sur les ventes réalisées, des frais de gestion déléguée et de subventions publiques.

Changement de méthode :

La 1ère application du nouveau règlement comptable est considéré comme un changement de méthode. Pour l'association ASL SUBERAIE VAROISE aucun retraitement n'a été effectué.

Contribution volontaire :

L'association fait appel au bénévolat, cette contribution n'a pu être valorisée en 2020 mais un tableau de suivi a été mis en place sur 2021.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les subventions de fonctionnement ont été comptabilisées en subventions à recevoir en fonction des arrêtés de subvention reçus, des périodes couvertes par ces subventions et des acomptes encaissés.

Subventions sur travaux

Les subventions accordées à l'ASL pour réaliser des travaux sur les propriétés forestères des membres de l'ASL sont comptabilisées en produits d'exploitation de l'exercice. Ces subventions sont comptabilisées :

- selon les depenses réalisées et facturées sur l'exercice et comptabilisées en charges de l'ASL
- selon les proratas de subvention prévus par les conventions de subventions

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dettes

Les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice ont été comptabilisées en "Fournisseur factures non parvenues" les factures concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

Une provision pour congés acquis a été comptabilisée en vertu du principe d'independance des exercices.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Autres informations

Rémunération des dirigeants : L'association syndicale est administrée par un conseil syndical et un bureau dont les membres bénévoles ne percoivent aucune rémunération pour l'exercice de leurs fonctions.

Comptabilisation des cotisations : Les cotisations comptabilisées sur l'exercice correspondent aux sommes reçues sur l'exercice ainsi qu'aux sommes restant à recevoir d'adhérents ayant manifesté leur volonté d'adhérer.

Effectif au 31/12/2020 : L'effectif au 31 décembre est de 3.14 ETP.

Engagement de retraite : Les engagements en matière de retraite se sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

Risque potentiel : Il existe un risque potentiel de redressement suite à des entreprises sous-traitantes qui pourraient ne pas être à jour de leurs obligations sociales et fiscales.
L'ASL renforce ses procédures internes afin de supprimer ce risque

Provision pour risque :
Une provision de 15 000€ dotée au 31/12/2018 afin de couvrir le risque de ne pas percevoir le solde de la subvention FEADER a été reprise en totalité sur l'exercice.
Une provision de 4 200€ dotée en 2019 pour risque de ne pas percevoir le solde pour la subvention DDTM NATURA 2000 a été reprise sur l'exercice de 1 010 € et s'élève à présent à 3 190€.

Charges exceptionnelles

Une subvention de fonctionnemlent attendue au titre des exeercices antérieurs n'a pas été soldée pour une valuer de 12000 €.

Une charge exceptionne correspondant à la subvention perdue a été comptabilisée en charges exceptionnelle pour 10 262€.

Crise sanitaire COVID -19

La crise sanitaire liée au COVID -19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement majeur qui n'a pas eu d' impact significatifs sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

L'association n'a pas eu recours à l'activité partielle, il a été mis en place le télé travail.

Compte tenu de cette situation, la poursuite de l'exploitation n'a pas été remise en cause.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virem t p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			9 156			9 156
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	18 196					18 196
Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 893		1 650			8 543
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**25 089**		**10 807**			**35 896**
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence	32					32
Autres participations	615		5			620
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	400					400
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 047**		**5**			**1 052**
TOTAL	**26 136**		**10 812**			**36 948**

Caroline OUNDJIAN Commissaire aux Comptes

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		967		967
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	18 196			18 196
	Matériel de bureau, mobilier	4 962	1 647		6 609
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**23 158**	**2 614**		**25 772**
	TOTAL	**23 158**	**2 614**		**25 772**

Provisions

Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	19 200	1 535	19 200	1 535
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**19 200**	**1 535**	**19 200**	**1 535**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations : incorporelles				
Sur immobilisations : corporelles				
Sur immobilisations : legs ou donations				
Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
Sur immobilisations : titres de participation				
Sur immobilisations : autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL	**19 200**	**1 535**	**19 200**	**1 535**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		1 535	19 200	
Dont dotations et reprises : - financières				
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Caroline OUNDJIAN Commissaire aux Comptes

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	400		400
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	97 057	97 057	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	90	90	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	19 407	19 407	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	286 468	286 468	
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	1 209	1 209	
Charges constatées d'avance	3 494	3 494	
TOTAL DES CREANCES	**408 125**	**407 725**	**400**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	50 000		50 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	153 000	153 000		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	11 863	11 863		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 966	38 966		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	32 864	32 864		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	179	179		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	71 688	71 688		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 000	4 000		
TOTAL DES DETTES	**362 560**	**312 560**	**50 000**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	187 202		(7 440)		179 763
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(7 440)	7 440	5 013		5 013
Situation nette	**179 763**		**(2 426)**		**184 776**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement			6 000	600	5 400
Provisions réglementées					
TOTAL	**179 763**		**3 574**	**600**	**190 176**

Caroline OUNDJIAN Commissaire aux Comptes

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**3 494**
ASSURANCES		3 399	
TUBEX		96	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**3 494**

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2020**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**4 000**
SUBVENTION DRAAF		4 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**4 000**

Caroline OUNDJIAN
Commissaire aux Comptes

CAROLINE OUNDJIAN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie régionale d'Aix-en-Provence

ASL SUBERAIE VAROISE

Siège social : Pôle Forêt, Quartier Précoumin,

Route de Toulon, 83340 LE LUC

Siret 393 256 425 00041

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association Syndicale Libre, nous vous présentons notre rapport sur des conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Hyères, le 22 Juin 2021
Le Commissaire Aux Comptes
Caroline OUNDJIAN

TEL : 06 80 71 90 06 - MAIL : caroline@blueline-experts.fr
« 5 Avenue Edith Wharton, 83400 HYERES »

commissaire aux comptes